

bouleversements politiques et socio-économiques produits par le mouvement de l'histoire. Ainsi la réglementation de l'héritage pour les femmes (même pour une demi-part) a pu représenter pour l'époque un progrès considérable dans la mesure où elle touchait au patrimoine et aux seuls priviléges économiques des hommes. Que dire de l'interdiction du meurtre des petites filles à la naissance, et de l'impact d'une telle décision sur les consciences ?

La position tranchée de l'auteur par rapport aux penseurs et politiciens réformateurs de la Nahda paraît inacceptable. Il dénonce injustement les tenants du *djадid* (partisans du nouveau) en prétendant que leur position ne diffère en rien des représentants du *qадim* (conservateurs). Mieux, il met en accusation le procédé des novateurs qui oscillent, selon les cas, entre une reconnaissance, à la lettre, des textes fondateurs et une réadaptation des sources, déformées *a posteriori*, pour justifier les réformes introduites (ex : suppression du voile, instruction et travail des femmes) contredisant ainsi la théorie islamique. Il critique très durement les limites de "l'islam moderniste" dans son inacceptation de l'égalité entre les sexes (ex : réserves émises par Rifāat at-TAHTĀWĪ, homme politique pourtant fort soucieux de progrès, à propos de la scolarisation des femmes) et semble considérer, qu'en s'adaptant à une réalité en changement les réformistes ont introduit une lecture dévoyée de l'islam, induite par les effets de la philosophie, de la raison et de la science.

Nous déplorerons que l'auteur s'en soit tenu à la stricte dénonciation de cette méthode d'auto-justification des progrès enregistrés par la société par le biais d'une falsification constante de l'histoire. Selon nous, ce procédé de retour aux sources et de relecture de leur contenu appellerait plusieurs interrogations que l'auteur n'a pas soulevé comme : la nécessité de séparer le sacré du politique, donc de faire une critique historique objective de la production et du monopole des textes interprétatifs et des forces sociales mises en jeu. Afin que le problème de la question féminine puisse être posé dans ses vraies dimensions, il conviendrait de faire émerger une autre histoire, refoulée, censurée, dans laquelle les femmes n'occupent pas et n'ont pas toujours occupé les rôles et places que leur assigne le discours dominant, crispé sur une dévalorisation obsessionnelle d'ordre sexuel. Pour ce faire, il faut débarrasser la pensée islamique de ces scories politico-religieuses héritées de la confusion permanente des pouvoirs en Islam.

Au-delà de l'aspect pamphlétaire de l'ouvrage, accusateur de l'islam officiel pour ses propos avilissants à l'endroit des femmes, le lecteur devra pousser les analyses plus avant afin que naîsse une réflexion constructive sur l'état d'une telle question et ce parallèlement à une histoire des femmes aujourd'hui, en marche et irréversible.

Mireille PARIS  
(C.N.R.S.-I.R.E.M.A.M., Aix-en-Provence)

**Irène FENOGLIO - ABD EL AL, *Défense et illustration de l'Égyptienne. Aux débuts d'une expression féminine*.** Le Caire, C.E.D.E.J., 1988. 16 × 24 cm, 154 p.

Cette étude est préfacée (p. 6 à 12) par Margot BADRAN qui a soutenu en 1977 à Oxford une thèse sur Hudā Ša'rāwī et la libération de la femme égyptienne.

Modestement, l'auteur déclare ne vouloir réaliser qu'une transmission de documents. En fait les documents consultés sont analysés et les premières manifestations du "féminisme" égyptien soigneusement évaluées. Entendons-nous bien : on ne s'occupe pas ici de la préhistoire de ce mouvement, on ne fait qu'évoquer la sortie de *Tahrir al-mar'a* de Qāsim Amin (1899) et les efforts méritoires mais très esseulés de Malak Ḥifni Nāṣif (morte en 1918), plus connue sous son pseudonyme de Bāhiyat al-Bādiya. Mme F. prend l'Égypte au moment où les femmes se trouvent en mesure de parler et de faire entendre leur voix. L'Égypte obtient son indépendance — même si elle est surtout nominale — en 1922, se donne une constitution en 1923 et c'est le 26 mars 1923 que l'Union féministe égyptienne (U.F.E.) est fondée par Hudā Ša'rāwī, Nabawiyya Mūsā et Sizā Nabarāwī. En mai de la même année, l'U.F.E. participe au Congrès féminin de Rome et adhère à la "Fédération internationale des femmes". De retour du congrès, H. Ša'rāwī et Sizā Nabarāwī enlèvent ostensiblement leur voile en débarquant à Alexandrie. Ces deux grandes figures du féminisme égyptien sont encore associées pour créer deux ans plus tard une revue en langue française, *L'Égyptienne*, organe quasi officiel de l'U.F.E., grâce auquel la situation de la femme égyptienne sera connue dans le monde. Parmi 27 titres de revues ou journaux, tous fondés et dirigés par des femmes et que Mme F. a recensés, elle en retient cinq qui vont lui fournir la matière de son étude : deux en arabe (*al-Mar'a al-miṣriyya*, mensuel, paraît de 1920 à 1923; *al-Nahḍa al-niṣā'iyya*, mensuel, de 1921 à 1938), trois en français (*L'Égyptienne*, mensuel consulté du n° 1 au n° 104, août 1934; *Les droits de la femme*, hebdomadaire, consulté du n° 1, nov. 1982 au n° 8, mars 1929; *La femme nouvelle*, mensuel, deux n° consultés 1946 et 1950). Si cette documentation apparaît très lacunaire, Mme F. n'y est pour rien car ces revues ont souvent été éphémères, irrégulières ou mal archivées.

La première partie, "Une volonté de socialisation", étudie ce que nous révèlent ces publications sur la situation familiale, sociale et politique de la femme.

Concernant "la condition privée de l'Égyptienne", tous les articles déplorent que les filles se marient très jeunes, protestent contre les méfaits de la polygamie et l'absolutisme du mari. Mais il y a des nuances intéressantes. *L'Égyptienne* apparaît en général la plus déterminée dans la revendication quand les autres prônent la patience; mais on remarque cette proposition parue dans le n° d'*al-Mar'a al-miṣriyya* d'une laïcisation du divorce puisqu'on divorce trop chez les musulmans et pas assez chez les chrétiens! Les non-dits ne manquent pas d'intérêt non plus : personne ne réclame une égalité des sexes devant l'héritage puisque le déséquilibre en faveur de l'homme est stipulé dans le Coran. En revanche, l'avortement devrait être plus facile depuis que le mufti d'Égypte a donné une *fatwā* dans ce sens en 1937, or il demeure toujours interdit et c'est la première cause de mortalité chez les femmes. Quant à la clitoridectomie, il est normal qu'on ne s'en inquiète pas du tout en 1920 puisque, à l'heure actuelle, c'est encore un sujet qu'on n'aime guère aborder.

Socialement parlant, les revendications féminines s'expriment avec plus ou moins de vigueur selon les cas. Le voile ne disparaît qu'à la fin des années 20 et seulement dans la haute bourgeoisie, mais auparavant la presse féminine, quand elle ne demande pas son maintien, met l'accent sur la nécessité d'une tenue décente de la femme et alerte sur les dangers de la promiscuité. La prostitution intéresse peu — *L'Égyptienne* exceptée — (les maisons closes ne seront interdites qu'en 1951). L'éducation monopolise l'attention (rubriques concernant l'hygiène et l'économie

domestique, l'école ménagère et les ouvroirs) et de nombreux articles réclament l'instruction des filles. L'égalité des garçons et des filles au regard de l'enseignement primaire sera rendue obligatoire par la loi en 1933. En revanche, le droit des femmes au travail n'est pas vraiment souhaité; simplement on réclame que les diplômées de l'enseignement supérieur — encore peu nombreuses — puissent être embauchées (enseignement, bureau) malgré les résistances.

C'est certainement dans le domaine politique que cette presse se montre le plus timide. Le terme même de "politique" n'est employé que par *L'Égyptienne*. Toutes nos revues font chorus pour appeler au nationalisme *égyptien*, au boycott des produits étrangers, pour flétrir les Égyptiens qui épousent des étrangères. À propos du nationalisme *arabe* il faut noter — encore au début des années trente — une étrange méconnaissance du monde arabe. La langue française aidant, on parle des "indigènes" en Algérie et l'on ne s'occupe en Palestine que des courageuses femmes juives. La discrimination raciale en Afrique du Sud n'appelle aucun commentaire jusqu'en 1930. Mais le droit de vote, revendication politique par excellence, ne mobilise guère les plumes féminines. Tout au plus *L'Égyptienne*, au nom de l'U.F.E., le réclame pour les femmes "fortunées ou instruites" (*sic*). Il faut attendre 1939 pour voir étendre cette réclamation à toutes les femmes, mais dans le cadre de l'Alliance internationale des femmes pour le suffrage (A.I.S.F.).

La deuxième partie de ce travail, intitulée de façon un peu rébarbative "Inculcation et tradition", tire en quelque sorte la philosophie de cette production journalistique. Les mots "émancipation", "libération", "féminisme" doivent être pris avec des pincettes. Même l'audacieuse revue *L'Égyptienne* ne veut pas d'une émancipation trop rapide et la souhaite collective. *Al-Nahda al-nisā'iyya*, quant à elle, applaudit aux réformes susceptibles d'aider la femme mais renâcle à l'idée d'une égalité de l'homme et de la femme. Le mot "islam" est important. L'islam est "incontournable", dit Mme F. Les revues en arabe ont un cachet moralisant, tacitement musulman — même alors que la directrice fondatrice de *al-Mar'a al-miṣriyya*, Mme Balsam 'Abd al-Malik est chrétienne. *L'Égyptienne*, elle, s'attache à montrer, à la suite de Muḥammad 'Abduh, que rien dans le Coran ne s'oppose à une promotion raisonnable de la femme.

L'activité féminine/féministe de cette presse semble inspirée par une idéologie mondaine. Elle est animée de préoccupations philanthropiques et charitables. La charité, sans remise en question de la société, est le devoir de tout Égyptien ou de toute Égyptienne ayant de la fortune. Les œuvres de bienfaisance des Égyptiennes fortunées sont parrainées par des princesses royales, mais de loin. Auteurs et publicistes s'expriment sans mauvaise conscience mais l'auteur montre, par des extraits bien choisis, que la mauvaise foi, elle, ne manque pas.

Si bien que l'image que la femme donne d'elle-même ne laisse pas d'étonner :

- Elle est belle et coquette — surtout dans les revues en français. La palme revient à la *La femme nouvelle* dont un numéro ne comporte pas moins de 18 pages concernant les soins de beauté.
- Elle est faible et douce — surtout dans les revues en arabe. On insiste sur les différences physiologiques et psychologiques entre les deux sexes.

— Elle est par nature au service de l'homme (époux et enfants). Deux citations très savoureuses qui illustrent le devoir de soumission et d'abnégation de l'épouse sont prises dans *al-Mar'a al-misriyya*.

En conclusion, Mme F. remarque que les revues féminines égyptiennes — quelle que soit leur langue — ont en commun l'affirmation nationaliste : "L'intégration au mouvement nationaliste leur permet de bénéficier d'une reconnaissance qu'il n'aurait sans doute pas été facile de trouver ailleurs". Mais pour sortir de l'éthique et prendre l'élan nécessaire pour devenir "féministe", il fallait l'usage d'une langue non démocratiquement répandue.

Charles VIAL  
(Université de Provence)

B.F. MUSALLAM, *Sex and Society in Islam. Birth Control Before the Nineteenth Century*. Cambridge University Press, 1983, rééd. 1986 (Cambridge Studies in Islamic Civilization). IX + 176 p.

Voici un petit livre riche d'informations précises sur un sujet abordé sans détours inutiles : la contraception, et secondairement l'avortement, dans les pays d'Islam, non pas jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle comme le laisse entendre le titre, mais pendant la période dite médiévale. L'auteur s'appuie en effet sur le dépouillement d'une littérature qui se situe entre le VIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Au départ de cette enquête : une conviction, la contraception n'est pas une invention moderne, elle était un comportement habituel en Islam médiéval. Derrière cette affirmation : la volonté de montrer l'impact de cette pratique sur la démographie et le refus d'appliquer aux pays du tiers-monde les schémas élaborés pour la société industrielle européenne.

L'Islam permettait-il la contraception et pourquoi ? Si le Coran n'apporte aucune indication à ce sujet, plusieurs *hadît*-s, en revanche, disent clairement que le Prophète n'a pas interdit les pratiques de limitation des naissances. La plupart des juristes musulmans, avec une exception notable — l'andalou Ibn Hazm —, ont repris les mêmes arguments, et précisé les raisons pour lesquelles le retrait est permis : crainte d'une naissance illégitime, difficulté à élever une famille trop nombreuse, protection d'un nourrisson en cours d'allaitement, souci de la santé de l'épouse, et parfois même coquetterie de la femme ou refus des tracas d'une naissance. Tous les juristes ne mentionnent, il est vrai, que la pratique du coït interrompu, et, exceptionnellement, des préservatifs féminins (pessaires ou tampons vaginaux). Car la pratique du coït interrompu posait aux juristes des problèmes, mais non pas celui de sa légitimité qu'ils résolvent en considérant cet acte comme "autorisé", quoique "blâmable" et non "recommandé", sauf en cas de nécessité. Cette attitude soulevait deux problèmes particuliers : l'autorisation de la partenaire est-elle nécessaire ? L'homme doit-il reconnaître l'enfant conçu bien qu'il y ait eu retrait ? À la première question, la majorité des juristes ont répondu : oui s'il s'agit de l'épouse légitime, car ses droits — droit d'avoir des enfants et droit d'être sexuellement satisfaite — doivent être préservés ; seuls les Šâfi'ites estiment que l'homme peut se passer de son autorisation.